

Préfecture de la Haute-Garonne

-  
Commune de MIREMONT

Dossier n° PC03134521G0001

Le Maire de MIREMONT

À

Monsieur VIDAL Loik  
13 rue Marcel Paul  
31120 PORTET-SUR-GARONNE

**Objet : refus de demande de retrait de l'autorisation d'urbanisme n° PC03134521G0001**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande de retrait de votre autorisation d'urbanisme n° PC03134521G0001 le 06/02/2025.

Après examen de votre demande, il s'avère que votre autorisation d'urbanisme avait une durée de validité de trois ans conformément à l'article R.424-17 du Code de l'Urbanisme. Elle était donc valide jusqu'au 04/03/2024. A ce jour, aucune Déclaration d'Ouverture de Chantier n'ayant été déposée,  **votre autorisation d'urbanisme n° PC03134521G0001 est périmée**. Il n'y a donc pas lieu de procéder à un retrait.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

MIREMONT, le 03/03/2025

Le Maire,



Serge BAURENS